

Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2019

Présents : Michel REYDON, Vanessa ALBARET, François PETIT, Michel BOULANGER, Bernadette RABIAU, Pascale FILLIAU, Denis QUINSAT, Michel BALLESTER, Karine PAGES, Martine SILLON.

Absents : Néant

Excusés : Néant

Représentés : Michel PELLEQUER, représenté par Pascale FILLIAU

Désignation d'un secrétaire : Michel BOULANGER

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 mars 2019

Approuvé à l'unanimité

Ordre du jour :

1. Finances :

a) Comptes de Gestion 2018 :

Après s'être fait présenter les comptes de gestion du budget principal et ses annexes de l'eau et l'assainissement, des transports scolaires, des ordures ménagères et du Lotissement du Prat de la Peyre, dressés par le receveur,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017,

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés du budget principal et ses annexes de l'eau et l'assainissement, des transports scolaires, des ordures ménagères et du Lotissement du Prat de la Peyre, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

b) Comptes de Administratif 2018 :

Après présentation des comptes administratifs 2018 de la commune de VIALAS et ses annexes de l'eau et l'assainissement, des transports scolaires, des ordures ménagères et du Lotissement du Prat de la Peyre, **M. le Maire se retire de la séance pour qu'il soit procédé au vote**, conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT.

Vanessa ALBARET propose au conseil de **voter et arrêter les résultats définitifs** tels que résumés ci-après :

Compte administratif 2018 : Budget principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés		389 677.97	433 696.59		433 696.59	389 677.97
Opérations de l'exercice	766 234.65	803 695.05	687 952.14	1 352 958.43	1 454 186.79	2 156 653.48
TOTAUX	766 234.65	1 193 373.02	1 121 648.73	1 352 958.43	1 887 883.38	2 546 331.45
Résultats de clôture		427 138.37		231 309.70		658 448.07

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

Compte administratif 2018 : Eau et Assainissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés		144 470.82		50 493.92		194 964.74
Opérations de l'exercice	114 487.20	161 388.90	904 723.93	914 306.86	1 019 211.13	1 075 695.76
TOTAUX	114 487.20	305 859.72	904 723.93	964 800.78	1 019 211.13	1 270 660.50
Résultats de clôture		191 372.52		60 076.85		251 449.37

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

Compte administratif 2018 : Transport Scolaire

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés		5 988.31				5 988.31
Opérations de l'exercice	31 956.86	26 144.11			31 956.86	26 144.11
TOTAUX	31 956.86	32 132.42	0.00	0.00	31 956.86	32 132.42
Résultats de clôture		175.56		0.00		175.56

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

Compte administratif 2018 : Lotissement du Prat de la Peyre

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultats de clôture	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

c) Fixation des taux des taxes 2019

Le maire rappelle les taux votés pour l'année 2018 :

- Taxe d'habitation : 12.70 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16.91 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 239.54 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 21.79 %

Considérant les engagements pris par l'équipe municipale afin de ne pas peser plus lourd sur la fiscalité des ménages de la commune, **le maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes locales 2019** et de les fixer comme suit :

- Taxe d'habitation : 12.70 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16.91 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 239.54 %

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

d) Budgets 2019

Vanessa ALBARET, Première Adjointe présente les budgets primitifs de la commune de VIALAS pour l'exercice 2019.

Budget Primitif 2019 : budget principal

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT **1 253 912.37€**

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT **2 755 233.07 €**

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

Budget Primitif 2019 : Eau et Assainissement

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT **351 776.44 €**

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT **756 996.19 €**

Résultat du vote : **Approuvé à l'unanimité**

Budget Primitif 2019 : Transport Scolaire

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT **35 110 €**

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT **0.00 €**

Résultat du vote : **Approuvé à l'unanimité**

Budget Primitif 2019 : Lotissement du Prat de la Peyre

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT **427 465 €**

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT **551 930 €**

Résultat du vote : **Approuvé à l'unanimité**

Budget Primitif 2019 : Réseau de chaleur

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT **20 000 €**

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT **292 752 €**

Résultat du vote : **Approuvé à l'unanimité**

2. Extension du cimetière : Avenant au marché et modification du plan de financement

M. le Maire rappelle que le projet d'extension du cimetière communal est attribué à l'entreprise Galta.

L'étude géotechnique réalisée avant le commencement des travaux met en avant l'obligation de réaliser des enrochements bétonnés et murs préfabriqués supplémentaires. Pour permettre la prise en compte des travaux supplémentaires et des prestations en moins par avenant au marché initial, il est nécessaire de modifier le plan de financement comme suit :

Coût Opération (€ ht)		Financement (€ ht)	
Acquisitions	20 000.00	Subventions publiques	263 706.60
Travaux d'aménagement	427 374.25	<i>DETR</i>	<i>263 706.60</i>
Maîtrise d'œuvre	11 368.16	Ressources propres	217 426.81
Travaux de réseau	4 150.00		
Etudes diverses	8 000.00		
Divers imprévus	10 241.00		
Total dépenses	481 133.41	Total recettes	481 133.41

Résultat du vote : **Approuvé à l'unanimité**

3. Réhabilitation de l'AEP 2018/2022 : Modification du plan de financement prévisionnel

M. le Maire rappelle le projet de réhabilitation de l'AEP 2018/2022. Au vu de la complexité des travaux, de ses accès, suite à la consultation des entreprises et à l'opportunité de solliciter l'Agence de l'eau RMC au titre de l'année 2019 pour un financement de la phase 1,

Il est proposé à l'assemblée de modifier le plan prévisionnel des travaux et autoriser le Maire à solliciter l'agence de l'eau RMC et à signer le marché dans l'enveloppe ainsi énoncée :

Coût de l'opération (€ ht)		Financement (€ ht)	
Travaux d'urgence		Subventions publiques	1 239 259.41
• Pose de réseaux en eau potable	65 780.00		
Phase fonctionnelle n°1		Agence de l'Eau RMC (70%) – phase 1	182 355.25
Hameau de Polimies et la maison de retraite	260 507.50	Agence de l'Eau RMC (70%) – phase 2	306 547.82
Réservoir de Figeirolles depuis le réservoir de Polimies Basses		Agence de l'Eau RMC (70%) – phase 3	281 601.89
Hameau de Polimies Hautes vers la chèvrerie		Agence de l'Eau RMC (70%) – phase 4	267 844.78
Étude de faisabilité, Maîtrise d'œuvre, frais reproduction publicité, Coordinateur SPS, indemnité servitude, divers et imprévus		État – DETR 2018 (10%) (Assiette éligible hors indemnités foncières) Travaux d'urgence + phase 1	32 578.75

Phase fonctionnelle n°2 Quartier des gîtes à Vialas Bourjac et de Polimies Hautes <ul style="list-style-type: none"> Étude de faisabilité, Maîtrise d'œuvre, frais reproduction publicité, Coordinateur SPS, indemnité servitude, divers et imprévus 	437 925.45	Département de la Lozère (Contrat territorial 2018/2020 (70%)) – Travaux d'urgence (Contrat territorial 2018/2020 (10%)) – phase 2 Département de la Lozère (10%) – phase 3 Département de la Lozère (10%) – phase 4	46 046.00	
Phase fonctionnelle n°3 Secteur des Hortals Étude de faisabilité, Maîtrise d'œuvre, frais reproduction publicité, Coordinateur SPS, indemnité servitude, divers et imprévus	402 288.41		Fonds propres	43 792.54
Phase fonctionnelle n°4 Nojaret Haut et au Grenier Étude de faisabilité, Maîtrise d'œuvre, frais reproduction publicité, Coordinateur SPS, indemnité servitude, divers et imprévus	382 635.40			40 228.84
				38 263.54
Total	1 549 136.86	Total	1 549 136.86	

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

4. Asa DFCI : Subvention 2019

M. le Maire rappelle que depuis plusieurs années les communes confient des travaux de débroussaillage aux Contrats verts gérés par l'ASA de DFCI du Pont de Montvert. Afin de soutenir les actions menées par cette ASA DCFI, il est proposé au conseil d'attribuer une subvention de 9100 € pour l'année 2019. Le règlement de cette subvention sera fractionné avec un premier règlement de 5 460€.

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

5. Établissement Public Foncier Occitanie : Convention de gestion

M. le Maire rappelle que la commune envisage l'acquisition d'un bâtiment sur la commune pour un futur aménagement. Ce projet d'acquisition pourrait être porté dans le cadre d'un partenariat avec l'Établissement Public Foncier Occitanie. L'EPF Occitanie est habilité pour acheter des terrains, bâtis ou non bâtis, en vue de la réalisation d'un projet d'aménagement dès lors que ce dernier est porté par une collectivité et qu'une convention foncière a été signée avec elle.

Toutefois, et au vu de la complexité à faire correspondre des calendriers de disponibilité vente/acquisition entre les différents acteurs de l'affaire, il est possible que la commune doive se porter acquéreur directement ou dans le cadre d'une enchère publique.

Pour ne pas laisser passer l'occasion d'acquisition de ce bien et dans le cas où l'EPF ne pourrait intervenir que trop tardivement, il est proposé au conseil de valider les trois modes de portage de cette acquisition comme suit :

- Portage foncier par conventionnement dans le cadre opérationnel avec l'EPF d'Occitanie ;
- Acquisition directe dans une enveloppe maximale de 100 000 € (hors frais d'actes, publicité) ;
- Acquisition par voie d'enchère publique dans une enveloppe maximale de 100 000€ (hors frais d'actes, publicité et de procédure)

Il est demandé à l'assemblée :

- D'émettre un avis pour l'acquisition dudit bâtiment soit, et en priorité, dans le cadre d'un partenariat avec l'EPF Occitanie, soit dans le cadre d'une acquisition directe ou par voie d'enchère publique dans la limite de 100 000€ (hors frais d'actes, publicité et de procédure)
- D'autoriser le Maire à signer le protocole de partenariat établi avec l'EPF Occitanie ; à participer, soutenir une enchère publique et procéder à son paiement dans la limite de l'enveloppe de 100 000€ (hors frais d'actes, publicité et de procédure)

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

6. Éclairage public : Mise en place de l'extinction automatique sur le centre bourg

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'une démarche d'extinction de l'éclairage public est en cours sur les hameaux. Forte de cette expérience positive et avec l'appui du programme de rénovation de l'éclairage public sur le bourg, cette démarche peut être étendue à l'ensemble du village.

Il est proposé de fixer les plages horaires d'extinction automatique de l'éclairage public à compter de la fin des travaux par le SDEE et au maximum à partir du 01/07/2019, et comme pour les hameaux depuis 2018, de la manière suivante :

Période estivale du 1^{er} juillet au 31 août, de 00 heures à 05 heures.

Période non estivale du 1^{er} janvier au 30 juin et du 1^{er} septembre au 31 décembre, de 23 heures à 05 heures.

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

7. Avancement des projets en cours

8. Informations au conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15'.